



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

BUREAU DE RÉGIE INTERNE
BOARD OF INTERNAL ECONOMY

Avis aux médias

Dépôt et publication des procès-verbaux des réunions du Bureau de régie interne

Ottawa – Le 13 février 2014 – Les procès-verbaux des réunions suivantes du Bureau de régie interne ont maintenant été déposés auprès de la greffière de la Chambre des communes :

- [Le lundi 27 janvier 2014](#)
- [Le lundi 9 décembre 2013](#)
- [Le lundi 2 décembre 2013](#)

Le [Bureau de régie interne](#) est l'organe directeur de la Chambre des communes. Il est créé en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* et compte une représentation égale de députés du parti au pouvoir et des partis officiellement reconnus (ceux qui occupent au moins 12 sièges à la Chambre). Le Président de la Chambre en assume la présidence. Le Bureau est chargé d'établir les [règlements administratifs](#), les [politiques et les lignes directrices](#) concernant les dépenses et les ressources fournies aux députés pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions parlementaires. Ce pouvoir est conféré au Bureau par la *Loi sur le Parlement du Canada*.

- 30 -

Renseignements aux médias :

Heather Bradley, directrice des communications
Bureau du Président de la Chambre des communes
Téléphone : 613-995-7882 | Courriel : heather.bradley@parl.gc.ca